

Conseil d'Administration

Séance du **21 JUIN 2022**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente

Vie Institutionnelle

2. Structuration de l'équipe politique (information, échanges)
3. Élection du ou de la Vice-président(e) du Conseil d'Administration
4. Élection de Vice-présidents fonctionnels
5. Élection des membres de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers – collège A et collège B
6. Élection des membres de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants et Enseignants-Chercheurs – collège A, collège B et collège autres personnels enseignants
- 6bis. Désignation des représentants du conseil au bureau du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **→ AJOUTÉ**
7. Convention de cession de matériel informatique à la mairie de Laneuveville-devant-Nancy
8. Désignation des représentants des personnels du Conseil d'Administration dans les comités des conseils de l'Université de Lorraine **→ REPORTÉ**

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente de l'Université de Lorraine

Collège A : Mme DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B : M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme GAUCHER Caroline, M. AMBLARD-VIROLAUD Maxime, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS : M. METZGER Jean-Luc

Collège des usagers : Mme TOUCH Pheakdey, M. ZUDDAS Enzo, M. BOUREL Valentin

Collège des personnalités extérieures : M. CHABIRA Hocine, Mme PEREZ Sylvie

Étaient représentés

Par Procuration :

Mme DENOOZ Laurence	procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves
M. GREENWOOD James	procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc ou à Mme LE FLOCH Vasilica ou à M. AMBLARD Maxime
M. DUSSOUBS Bernard	procuration à M. SCHMITT Christophe ou à M. GNAEDINGER Éric
M. BRUNEAU Francis	procuration à Mme BOULANGER Hélène ou à M. JOUZEAU Jean-Yves
Mme FRANÇOIS Isabelle	procuration à Mme GAUCHER Caroline
Mme MIKUSZIES Esther	procuration à M. CHABIRA Hocine
Mme MOINARD Patricia	procuration à M. SCHMITT Christophe ou à M. GNAEDINGER Éric
M. TORRIS Jean-Paul	procuration à Mme PEREZ Sylvie

La procuration de M. SCIAMANNA en faveur de **Mme RABAN Catherine** ou à M. GNAEDINGER Éric est mise en attente jusqu'à l'arrivée de l'Administratrice.

Étaient excusés :

Mme RABAN Catherine (arrivée à 9h10)

M. GROS DIDIER François et son suppléant M. WERNER François
Mme MORBÉ Muriel

Étaient absents :

M. LAJOIE Alexian

Invités :

- M. Le Recteur de région académique ou son représentant – M. Rémy MERTENS
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est ou son représentant
 - M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
 - M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services par intérim
 - M. DINE David, Directeur de la Communication
 - Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale
- Mesdames et Messieurs les candidats aux fonctions de Vice-président(e)s de l'Université de Lorraine

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 30 + 1 (la Présidente de l'Université de Lorraine)

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 18

Nombre de membres représentés : 8

À 9h05, la Présidente ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

■ Tout d'abord, la Présidente fait remarquer l'absence de vigiles et de contrôle à l'entrée de la salle du Conseil d'Administration. Cette mesure a pour vocation à être pérenne et ne sera pas remise en cause sauf en cas de risque de blocage identifié qui ferait peser un risque important sur la vie de l'Établissement, par exemple qui risquerait de le placer en difficulté sur des opérations de paie.

■ Beaucoup de mouvements sont constatés du côté de l'Union Européenne en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche ; par exemple, des appels ont émergé récemment pour des pilotes de diplômes européens ou des pilotes pour des statuts d'universités européennes lancés par la commission.

Le précédent Conseil d'Administration avait beaucoup réfléchi à la question des universités européennes en considérant que le poids de ces alliances allait devenir grandissant au niveau européen. L'Université de Lorraine avait déposé, lors du premier appel « Universités Européennes » un dossier, en portant l'UniGR (l'Université de la Grande Région) – dossier auquel l'Établissement croyait fortement car il était question d'une vraie université européenne avec une réalité de coopération bien au-delà de ce qu'il est possible d'imaginer dans des alliances associant des universités distantes. Malgré l'accueil qui lui avait été réservé à l'Union Européenne, le projet UniGR, même reconfiguré en alliances de réseau transfrontalier d'universités, a été disqualifié par les critères d'évaluation puisque la volonté de l'Union Européenne était d'aller sur des formats d'alliances paneuropéens.

L'Établissement a rejoint, pour le second appel, un consortium en construction mais avec des partenaires qui ne se connaissaient pas. La réponse à ces appels se faisant toujours de manière précipitée, la gouvernance a déduit de cette expérience qu'il était difficile et illusoire d'espérer construire une alliance avec des partenaires inconnus avec lesquels elle n'avait pas encore travaillé. Par conséquent, le Conseil d'Administration précédent avait donné un certain nombre d'orientations pour ce qui concerne le maintien de l'investissement de l'Établissement dans l'Université de la Grande Région et des démarches à accomplir pour rejoindre une alliance européenne déjà constituée et en cohérence avec la stratégie des positionnements de l'Université de Lorraine. Ces explorations ont été conduites et, avant l'élection de Mme Hélène BOULANGER en tant que Présidente de l'Université de Lorraine, l'Établissement a reçu un courrier d'invitation d'une alliance européenne dénommée « Eureca-pro » qui est positionnée sur l'économie circulaire (pilotée par l'université de Leoben avec laquelle l'Université de Lorraine a développé différents partenariats actifs).

ARRIVÉE de Mme RABAN Catherine

Procuration de M. SCIAMANNA Marc

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 9

L'Établissement engage notamment ses capacités d'interdisciplinarité et est attentive à la manière dont elles peuvent entrer en dynamique avec cette université européenne « Eureca-pro ».

La Présidente propose de revenir de façon plus détaillée sur ces questions relevant de la stratégie européenne au Conseil d'Administration de juillet prochain – ce qui permettra d'avoir un échange plus profond sur cet enjeu.

Elle insiste aussi sur le fait que, dans le positionnement politique qu'elle avait proposé en matière de politique internationale, l'UniGR occupe une place importante et l'Université de Lorraine continuera à investir au sein de l'UniGR avec les partenaires historiques.

S'agissant des informations nationales :

■ Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui ne porte plus le mot « Innovation » car l'innovation est partout, se trouve en phase d'installation.

■ Le Recteur de la Région Académique est parti au Cabinet du nouveau Ministre de l'Éducation Nationale ; la région académique est en attente de son remplaçant ou de sa remplaçante.

■ À propos des projets dynamiques des plans France Relance et France 2030 qui sont plutôt positifs pour l'Établissement, dans le cadre du PEPR « Hydrogène Décarboné » (Programme d'Équipements Prioritaires pour la Recherche), la Présidente souligne le succès du projet « Deamonhyc » porté par Gaël MAZANZANA du LEMTA (Laboratoire Énergies & Mécanique Théorique et Appliquée).

■ L'IUF (Institut Universitaire de France) a distingué 2 chercheurs de l'Établissement :

- en catégorie Senior, M. Alain CELZARD, en poste à l'Institut Jean Lamour et l'ENSTIB (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) située à Épinal ;
- en catégorie Junior, M. Lydéric France, qui travaille au CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques) et à la Faculté des Sciences et Technologies.

S'agissant des nouvelles locales :

■ La Présidente a le plaisir d'annoncer l'inauguration hier, le 20 juin, de la nouvelle maison d'éditions de l'Université de Lorraine, les « EDUL ». Ce projet a été initié depuis plus de 2 ans et amène à la publication du premier ouvrage aux EDUL, dont le titre est « la mort, une expérience » et dont l'auteur est M. Renaud EVRARD – enseignant-chercheur en psychologie.

Cette première production est historique. Les éditions de l'Établissement s'orientent à la fois vers de la publication scientifique, vers des ouvrages de vulgarisation et vers des ouvrages régionalistes, avec une dynamique forte en matière de science ouverte par la mise à disposition intégrale des publications en mode ouvert.

■ La Présidente signale l'installation par la ville de Metz de son Conseil de la Vie Étudiante, instance qui facilitera les échanges sur tout ce qui relève de la vie étudiante.

■ Comme elle l'avait précédemment annoncé, la Présidente a démissionné du Conseil d'Administration ; M. Stéphane LEYMARIE occupe désormais son siège au sein du collège B du Conseil.

Elle précise également que la représentation du CHRU de Nancy (qui est une personnalité morale représentée au Conseil d'Administration) a évolué puisque M. Bernard DUPONT a fait valoir ses droits à la retraite : le CHRU est désormais représenté par M. Francis BRUNEAU, Directeur Général par intérim, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Enfin, d'une manière générale, comme l'ensemble des conseils de l'Établissement, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine se réunira désormais par alternance à Metz et Nancy – 1 fois sur 2 à Nancy / 1 fois sur 2 à Metz. Il y aura un système de navette au départ de Metz quand le Conseil se tiendra à Nancy et un système de navette au départ de Nancy quand le Conseil aura lieu à Metz.

Cette disposition signe symboliquement la volonté de la Présidente qui a toujours considéré que le cœur de l'Université de Lorraine était constitué par ses 2 métropoles – Metz et Nancy – et elle entend que les instances de l'Établissement fonctionnent de manière équivalente sur les 2 métropoles.

Cette disposition pose de nombreux problèmes de logistique ; l'objectif de mise en œuvre de cette mesure est fixé à partir de la rentrée de septembre.

Soucieux des déplacements et de la transition écologique, M. Hocine CHABIRA demande s'il y a autant de personnes de Metz que de personnes de Nancy au Conseil d'Administration.

La Présidente n'a pas regardé cet élément ; cela étant, elle ne s'est pas posé la question dès lors qu'il n'existe pas de système soit de navette, soit de covoiturage entre les 2 métropoles. Avec les dispositions qui vont se mettre en place, elle espère contribuer à réduire l'impact écologique de la réunion du Conseil d'Administration. La réalité dans l'Établissement, c'est que les collègues en poste à Metz ont un coût énorme associé à l'ensemble des déplacements – tout comme pour les partenaires localisés à Metz. Il s'agit pour la Présidente d'une forme de rééquilibrage, de partage du temps de travail lié aux déplacements, avec, en parallèle, un effort important de l'Établissement pour faciliter ces déplacements entre les 2 métropoles.

La Présidente fait lecture des procurations.

2. STRUCTURATION de l'ÉQUIPE POLITIQUE (INFORMATION, ÉCHANGES)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

La Présidente n'a pas souhaité s'orienter vers un mécanisme d'alliance qui aurait abouti à disposer d'une majorité absolue dans tous les conseils. Étant très attachée à la démocratie universitaire et au principe de représentation à la proportionnelle, la Présidente considère qu'il faut travailler avec toutes et tous et qu'il ne s'agit pas de construire systématiquement une vision convergente mais bien de travailler sur chacun des sujets à la construction d'une forme de consensus, au moins sur une partie de l'Établissement, suffisante pour que chaque projet puisse être adopté. Ce positionnement lui semble être aussi plus respectueux de l'expression des personnels de l'Établissement lors du scrutin de début avril dernier.

Renouveler les pratiques démocratiques

La proposition faite par la Présidente s'est déjà traduite dans la manière dont elle a porté la désignation des personnalités extérieures au Conseil Scientifique (CS), Conseil de la Vie Universitaire (CVU) et Conseil de la Formation (CF), en ayant une démarche de consultation systématique de ces conseils – même si elle n'y était pas contrainte. La Présidente s'est engagée à respecter l'expression des conseils, ce qui a été le cas.

Cette proposition réside dans une formule de gouvernance non encore expérimentée. Elle passe par cette politique d'ouverture et par la mise en place d'une gouvernance cohérente et par 2 axes essentiels :

→ **Le renforcement du rôle des conseils :**

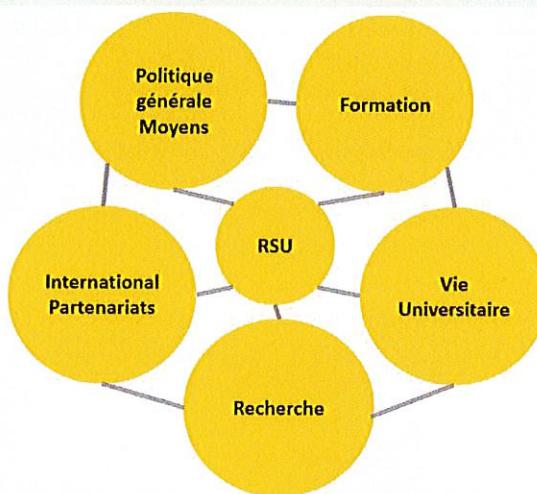
- Installation de 2 commissions et 2 comités à représentation politique égalitaire sur les sujets saillants de la campagne électorale, avec un travail au long cours :
Commission « Moyens », Commission « Facilitation du fonctionnement de l'Université », Comité « Transition Écologique », Comité « Égalité Diversité Inclusion »
- En confier la présidence à d'autres listes, de manière équilibrée
- Travailler sur le statut de l'élu
- Assurer la cohérence de l'exécutif
- Vice-présidences choisies, ouverture sur 1/3 des postes (propositions pas toujours acceptées – moins de candidats aux Vice-présidences qu'à la Présidence)

→ Structuration de l'Équipe Politique (EP) traduisant le programme politique portée par la présidente, avec une plus grande place donnée aux principales thématiques portées par les autres listes, ce qui a amené à ajouter une fonction de Vice-président en charge de la facilitation du fonctionnement de l'Établissement et à transformer un poste auparavant de Chargé de mission en poste de Vice-président en charge de l'alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

Processus d'installation de l'équipe politique

- Vice-présidences :
 - CA 21 juin : VPCA (statutaire) + VP hors champs formation, recherche, vie universitaire
 - CF 22 juin : VPCF (statutaire)
 - CVU 22 juin : VPCVU (statutaire)
 - CF+CVU 22 juin : VP étudiant (statutaire)
 - CS 28 juin : VPCS (statutaire)
 - CA 11 juillet : VP champs formation, recherche, vie universitaire
- Équipe politique : installée le 18 juillet

Équipe politique



Candidatures présentées pour les vice-présidences de conseil



Myriam Doriat-Duban

VPCA – RH et conditions de travail

- Professeure, BETA (CNRS-UL) et UFR DEA - Metz
- Vice-présidente RH et qualité de vie au travail depuis 2020
- Directrice du pôle scientifique SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion) ,2017-2020
- Directrice de l'école doctorale SJPEG de 2012 à 2017



Nicolas Oget

VP CF

- Professeur, LCP-A2MC et UFR SciFA - Metz
- Directeur de l'UFR SciFA depuis 2014
- Membre du bureau national de la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques (CDUS)



Jean-Luc Blin

VP CS

- Professeur, L2CM (CNRS-UL) et FST Nancy
- Directeur du pôle scientifique Chimie et Physique Moléculaire (2012-2022)
- Président de la section Chimie théorique, physique et analytique du Conseil National des Universités (CNU) de 2015 à 2022
- Président de comité ANR



Pierre Degott

VP CVU

- Professeur, IDEA et ALL-Metz
- Directeur de l'UFR ALL-Metz
- Elu au CVU depuis 2017
- Membre du CNU 11

À propos des commissions et comités, M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD trouve l'élément d'ouverture intéressant mais s'interroge sur la charge de travail générée par ces 4 nouvelles instances qui mobilisent les élus du Conseil d'Administration qui sont eux-mêmes sollicités sur d'autres missions 'notamment au sein des sections disciplinaires, par exemple). Comme les élus ne disposent pas de statut de l'élu pour l'instant, tout ce travail se fait en plus des fonctions usuelles des Enseignants-Chercheurs (EC) et des BIATSS.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD exprime ses réticences sur le projet d'articulation politique rassemblant les fonctions de VP CA et de VP RH qui amène une certaine confusion et favorise une certaine concentration des pouvoirs. Pour M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD, il est important qu'il y ait un minimum de séparation entre les fonctions et les pouvoirs afin que le cercle de la décision ne soit pas réduit à quelques individus ; c'est pourquoi, il trouve gênant que 2 élus du Conseil d'Administration soit proposés à 2 Vice-présidences – en termes de superposition de fonctions.

La Présidente répond tout d'abord à la remarque sur les commissions et comités : dans le document transmis pour débat (**annexe 1**), sont posés plusieurs modèles de proposition ; elle est consciente du fait de la mobilisation accrue des élus, notamment celle des élus représentant les personnels et les étudiants. Ce chantier va de pair avec celui du statut de l'élu auquel il ne sera pas apporté de réponse, le temps que ce chantier soit conduit (environ 4 mois). Ce chantier a aussi l'objectif d'installer le CSA (Comité Social d'Administration) qui va remplacer le CT (Comité Technique) et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) – ce qui pose aux élus de ces instances des questions de même nature. La Présidente résume : elle espère pouvoir apporter les réponses à ces questions en décembre 2022.

Sur les 4 comités et instances proposées, 2 émanent et relèvent clairement du périmètre du Conseil d'Administration : la Commission qui concerne les Moyens et celle qui concerne la Facilitation du fonctionnement de l'Établissement. Il semble nécessaire à la Présidente que ces commissions soient des commissions du Conseil d'Administration ; elle rappelle qu'au cours des précédentes mandatures, le Conseil d'Administration comptait 5 commissions :

- 1 commission des Achats
- 1 commission Stratégie du Numérique
- 1 commission Patrimoine Immobilier & Transition Energétique
- 1 commission Handicap
- 1 commission Qualité de Vie au Travail

La Présidente suggère de revoir l'ensemble du périmètre de ces commissions qui peuvent être factuellement rattachées au Conseil d'Administration mais ne pas forcément mobiliser des élus du Conseil d'Administration : il y quand même 99 élus-représentants des personnels au sein de l'Établissement.

Ensuite, concernant la Vice-présidence en charge du Conseil d'Administration, la représentation que se fait M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD de la fonction, semble liée à la manière dont cette fonction a été précédemment incarnée : cette fonction était alors très orientée « stratégie générale de l'Établissement », « moyens », en appui au Conseil d'Administration avec la partie « vie institutionnelle ». Le choix proposé ici est très fort car il consiste à positionner la question des RH, au-delà des aspects gestionnaires, au cœur des préoccupations de l'Établissement. La Présidente n'y voit aucune incohérence car le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux réalisés dans d'autres instances ; en l'occurrence, une grande partie de ces travaux s'appuie sur des travaux réalisés en CT et en CHSCT. De ce point de vue, cela ajoute de la cohérence et cela autorise la Présidente à réformer le fonctionnement des conseils restreints et à détacher la présidence de l'Établissement du fonctionnement des restreints et notamment du Conseil d'Administration Restreint (CAR).

Mme Frédérique HINSBERGER, qui coordonne les conseils centraux depuis 8 ans, constate que la plus grande partie du travail commun sur la gestion des conseils se fait avec la DRH (Direction des Ressources Humaines), le CT, le CHSCT et le CA Restreint.

Sur le fait que la Présidente propose à la vice-présidence des collègues élus au Conseil d'Administration, elle a déjà rencontré cette situation lors de son précédent mandat puisque Mme Clotilde BOULANGER était Vice-présidente en charge de la politique doctorale. La Présidente ajoute que Mme Clotilde BOULANGER lui a fait les plus jolies surprises en Conseil.

Les collègues sollicités pour assurer ces fonctions ont été choisis en raison des compétences et des expériences qu'ils ont précédemment eues ; quand ils sont des élus dans l'enceinte Conseil d'Administration, ils s'expriment en leur âme et conscience, ce qui n'est pas tout à fait le cas d'un Vice-président du Conseil d'Administration. La Présidente n'a pas encore discuté avec eux de la manière dont ils envisagent la coexistence d'une fonction de Vice-président (VP) et de membre du Conseil d'Administration. De la même manière qu'il n'a pas de consigne de vote de la part de la Présidente à destination des élus originaires de ses listes, il n'y en aura pas davantage à destination des Vice-présidents.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD insiste sur le fait que les critiques qu'il formule ne s'adressent qu'à la structure et non aux personnes proposées. Pour lui, les Vice-présidents (VP) jouissent d'une position différente de celle des autres membres élus des conseils, quand bien même ils auraient toute liberté à s'exprimer par leur vote dans les conseils.

La Présidente fait remarquer que, parmi les Administrateurs ici présents, il y a des directeurs de composante, des collègues qui exercent des fonctions à différents niveaux dans l'Établissement, et chaque personne dans la salle du Conseil d'Administration laisse un bout de soi à l'extérieur : chaque Administrateur n'est pas le représentant d'un secteur, d'une entité ou d'un domaine mais le représentant des personnels de l'Établissement.

Le dialogue entre les commissions et comités et les VP fonctionnels amènera l'un des VP d'entre eux, à la fois membre du Conseil d'Administration et VP fonctionnel, à être l'interlocuteur privilégié pour la construction de la dynamique transverse pour l'Établissement. M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD réitère sa critique selon laquelle cette superposition des tâches qui crée un déséquilibre dans l'articulation entre les expressions au sein de l'Établissement.

Ce sujet sera discuté avec les collègues concernés, sujet qui ne concerne pas la fonction de vice-présidence du Conseil d'Administration mais qui s'applique aux vice-présidences fonctionnelles uniquement. Bien entendu, la Présidente portera particulièrement attention à la composition des commissions et comités.

M. Christophe SCHMITT demande la parole pour remercier la Présidente d'avoir pris le temps d'échanger et de faire des propositions. Il revient sur la remarque de M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD : M. Christophe SCHMITT est d'accord pour des commissions supplémentaires mais il veut avoir la possibilité de fonctionner correctement sans être dans une surcharge de travail. Il propose d'avoir des ouvertures sur l'extérieur pour certaines thématiques, ce qui représenterait un plus pour les commissions et pour l'Université.

M. Christophe SCHMITT estime que les éléments présentés sont encourageants ; tous les autres moments d'échange qui auront lieu seront également un plus pour la vie de l'Établissement.

La Présidente souhaiterait que la structuration des commissions émanant du Conseil d'Administration soit examinée par les Administrateurs au Conseil du mois de septembre. La Présidente retient qu'il ne faut pas surmobiliser les élus du Conseil d'Administration, donc ancrer 2 comités davantage du côté du CVU (Conseil de la Vie Universitaire) avec un retour auprès du Conseil d'Administration en séance. Elle fera des propositions en ce sens aux différentes listes aussi rapidement que possible, en visant la composition et l'installation de ces commissions à compter de fin septembre.

La Présidente suggère de prévoir 1 ou 2 sièges réservés à des "experts" (personnes qui ne sont pas élues) qui seront désignés par la commission en tant que tels.

Pour ce qui concerne les feuilles de route des Vice-présidents (VP), elles ne seront établies que lorsque le projet d'établissement sera construit – à la fin de 2022. En revanche, en septembre prochain, les Administrateurs disposeront des lettres de mission de l'ensemble des VP ; comme la Présidente s'y est engagée, une fois par an les VP rendront compte devant le Conseil d'Administration de leur action.

M. Olivier GARET intervient à son tour pour dire à l'assemblée présente dans la salle :

- qu'il apprécie d'être sollicité pour exprimer son opinion sur des orientations majeures de l'Établissement,
- que, se retrouvant dans l'opposition, l'effet de minorité est agrandi par le mode de scrutin.

Il constate que la majorité présidentielle a de nombreux représentants qui ont l'habitude de travailler ensemble. Dans ce contexte où ils seront structurellement minoritaires, il faudra trouver un mode de fonctionnement qui permette d'avoir accès à des informations supplémentaires que pourraient détenir certains membres du fait de leur double casquette, remarque-t-il.

La Présidente constate que, depuis le 23 mai et aujourd'hui, certaines de ses positions ont considérablement évolué et qu'il s'agit d'essayer d'inventer quelque chose qui n'existe dans nul autre établissement en France, et ce, dans le but de résoudre l'impression persistante des élus qu'il n'y a pas de débat et que tout est joué d'avance. Tout sera coconstruit avec les différentes sensibilités d'où émaneront des propositions qui n'obtiendront pas l'unanimité mais, au moins, les éléments d'information seront davantage partagés, les arguments échangés et la meilleure solution possible pour l'Établissement aura été construite ensemble. La Présidence est convaincue que, dans cette dynamique, même si des divergences dans la manière d'appréhender la politique universitaire existent, il sera possible de construire un avenir commun ensemble. Si, au bout de 6 mois, ce fonctionnement n'apporte rien au débat, il faudra réinventer quelque chose de différent. Parmi les ambitions de son mandat, la Présidente souhaiterait que les élus dans les conseils terminent leur

mandat en étant satisfaits de la qualité des échanges au sein du conseil et de la participation qu'ils auront pu avoir à la construction de la politique de l'Établissement.

3. ÉLECTION du ou de la VICE-PRÉSIDENT(E) du CONSEIL d'ADMINISTRATION

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

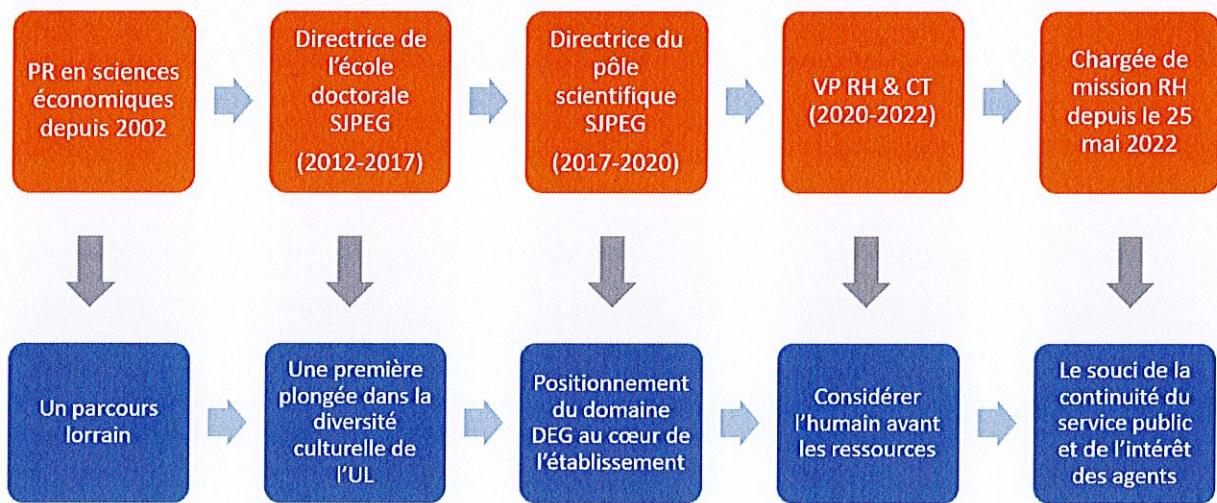
ANNEXES 2 à 2.1

La Présidente appelle Mme Myriam DORIAT-DUBAN à la tribune non sans souligner qu'elle lui a demandé, tout d'abord, d'être sa tête de liste pour le Conseil d'Administration, puis, de présenter sa candidature sur le poste de Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la politique de Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social – choix porteur d'un sens très profond pour la Présidente.

La Présidente poursuit en disant qu'elle a sollicité Mme Myriam DORIAT-DUBAN en raison des qualités que la Présidente a appréciées pendant que Mme Myriam DORIAT-DUBAN était directrice du pôle scientifique SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion).

Mme Myriam DORIAT-DUBAN défend les intérêts des collègues et des étudiants sans jamais renoncer ; elle a accepté, à partir du 23 mai dernier de prendre une charge de mission sur les aspects RH et, pour la Présidente, c'est une des personnes le plus sur le pont de l'Établissement depuis cette période ce dont elle l'en remercie, poursuit la Présidente.

Une expérience au service du collectif



Mme Myriam DORIAT-DUBAN a acquis une expérience au fil des années qui montre son intérêt pour le collectif. Elle a commencé sa carrière en 2002 en entrant tout de suite comme Professeur dans l'Université après l'avoir passé l'agrégation. Mme Myriam DORIAT-DUBAN dit s'être appliquée à rendre à l'institution ce qu'elle lui avait donné.

Sa carrière a débuté à la Faculté de Droit de Nancy pendant 6 ans puis a continué à Metz : le parcours de Mme Myriam DORIAT-DUBAN est donc lorrain.

En 2012, elle a pris la responsabilité de l'École Doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion (SJPEG), période pendant laquelle elle a beaucoup apprécié l'encadrement des doctorants et le fait qu'elle ait plongé pour la première fois dans la diversité culturelle de l'Université de Lorraine naissante.

Quelques années après, Mme Myriam DORIAT-DUBAN a pensé que cette expérience pouvait être utile dans l'animation de la recherche à un niveau plus global comme celui de directrice du pôle scientifique SJPEG. Sa fonction consistait surtout à accompagner les laboratoires dans une dynamique et il a semblé à Mme Myriam DORIAT-DUBAN que le domaine « droit-éco-gestion » n'occupait pas la place qu'il devait occuper dans l'Établissement ; une importante partie de son travail a consisté à rendre cette ambition plus réelle.

En 2020, le Président Pierre MUTZENHART a proposé à Mme Myriam DORIAT-DUBAN le poste de Vice-présidente en charge des Ressources Humaines et Conditions de Travail – opportunité qu'elle a acceptée ayant déjà été confrontée aux problématiques de l'humain, et ce, dans ses précédentes fonctions. Elle a souhaité, dans cette prise de fonction, considérer l'humain avant de gérer des ressources, démarche qui l'anime toujours. Mme Myriam DORIAT-DUBAN a

demandé une lettre de mission, dès le lendemain du 23 mai 2022, pour pouvoir continuer à gérer l'ensemble des dossiers auprès de l'Administrateur Provisoire d'abord, et auprès de la Présidente ensuite.

Un bilan



Mme Myriam DORIAT-DUBAN expose son bilan en tant que VP RH.

① **Sa prise de fonction fut particulière** car elle a commencé au cours de la crise du coronavirus : pendant presqu'une année, Mme Myriam DORIAT-DUBAN n'a pu rencontrer personne (sauf en visioconférence) alors même qu'elle devait intégrer une équipe politique déjà constituée. L'année suivante, avec la parution de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), Mme Myriam DORIAT-DUBAN aura connu 2 années de bouleversements différents mais importants.

Depuis 18 mois :

② Mme Myriam DORIAT-DUBAN est animée par le souci des personnes.

À son arrivée, le **dispositif Harcèlement Moral (HM)** devait être mis en place ; il ne fonctionne peut-être pas suffisamment mais il sert de base pour aller plus loin, notamment vers un dispositif plus visible et plus harmonisé.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN s'est également beaucoup engagée dans le **suivi individuel des agents** et a porté des dossiers délicats (**listes de diffusion**, notamment).

③ **Son approche a plutôt été collaborative** avec divers **groupes de travail** (dont celui le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs dans le cadre de la LPR, et le travail réalisé sur le plan **égalité professionnelle**).

④ **Mme Myriam DORIAT-DUBAN a voulu réaliser un travail de proximité :**

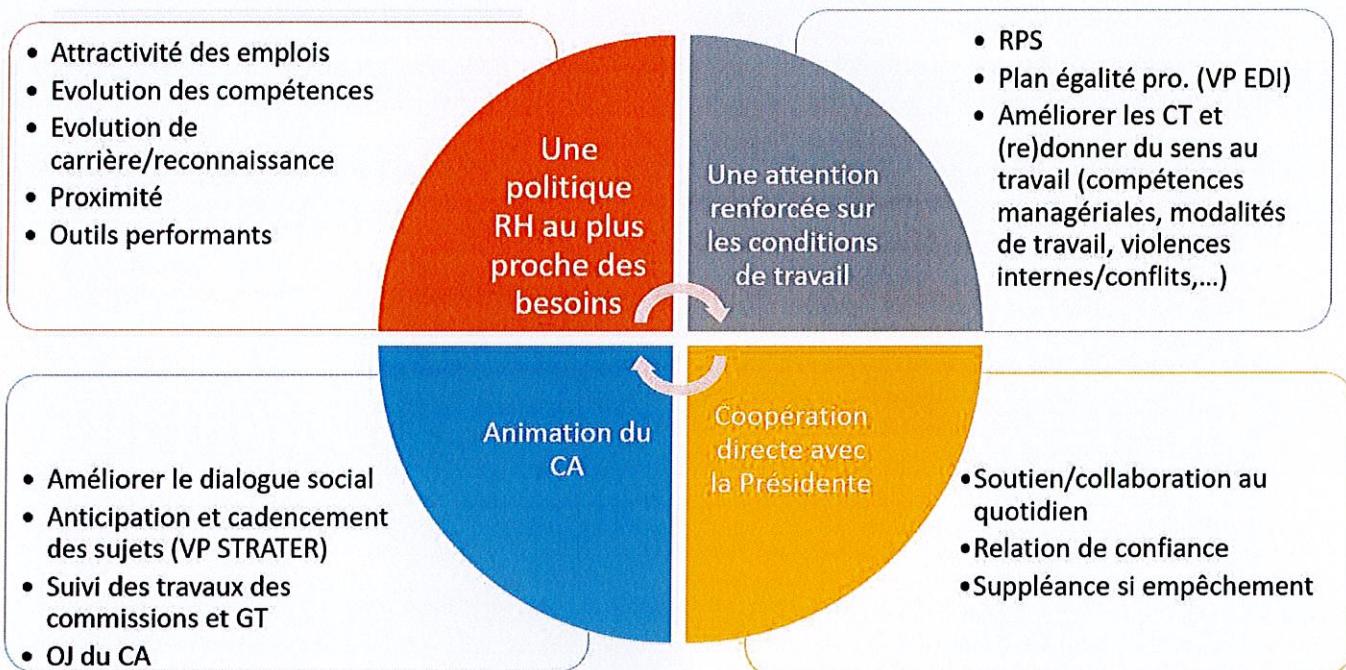
- en commençant par la **visite des composantes** les plus éloignées des 2 métropoles, de plus en période covid. La rencontre avec les agents a facilité la résolution d'un certain nombre de difficultés ;
- en instaurant un **dialogue social formel** au sein des conseils **mais aussi informel** comme dans les échanges bilatéraux entre les syndicats et le DRH.

⑤ **Mme Myriam DORIAT-DUBAN a porté des dossier d'envergure, en particulier :**

- la campagne d'emplois qui occupe particulièrement le directoire, les directeurs de composante et de laboratoire à l'automne et au printemps,
- le label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) puisque l'Université de Lorraine a redemandé la labellisation HR en 2022.

⑥ **Mme Myriam DORIAT-DUBAN se soucie de la continuité du service public.**

Un portefeuille étendu



À propos de l'important portefeuille qui l'attend, Mme Myriam DORIAT-DUBAN dit qu'il porte sur :

- **une politique RH qu'elle souhaite toujours au plus proche des besoins**, avec des questions importantes qui apparaissent dans le programme de la Présidente ainsi que dans d'autres programmes :
 - l'attractivité des emplois de l'Université de Lorraine, quel que soit le statut des agents
 - l'accompagnement de la montée en compétences
 - l'évolution de carrière, la reconnaissance de l'investissement des agents (avancement, transparence des critères et de la méthodologie)
 - le maintien d'un travail de proximité
 - des outils performants pour la DRH
- une attention renforcée sur les conditions de travail, notamment sur :
 - les Risques Psycho Sociaux (RPS) avec l'idée d'avoir un diagnostic (programme de la Présidente)
 - le plan égalité professionnelle sur 2 ans (reste une année à faire si le plan est validé)
 - les conditions de travail qui doivent être améliorées, du sens à donner au travail (selon Mme Myriam DORIAT-DUBAN, un travail reste à réaliser de mise en cohérence de tout ce que l'Établissement fait en termes de compétences managériales, de modalités de travail et de violences ou luttes contre les conflits internes).
- Mme Myriam DORIAT-DUBAN aborde maintenant son **rôle d'animation du Conseil d'Administration** dont un des objectifs fixés par la Présidente est :
 - d'améliorer le dialogue social, ce qui demandera que chacun fasse un pas vers l'autre pour avoir un dialogue social constructif que l'Établissement a les moyens d'avoir
 - d'anticiper un certain nombre de sujets pour pouvoir les travailler sereinement et non dans l'urgence => cadencement
 - de suivre l'avancée des travaux des commissions et des groupes de travail
 - de définir l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Il ne faut pas oublier :

- **la coopération directe avec la Présidente** qui nécessitera la collaboration quotidienne de Mme Myriam DORIAT-DUBAN et son soutien auprès de la Présidente. Mme Myriam DORIAT-DUBAN a bien noté qu'en cas d'empêchement de la Présidente, elle serait amenée à la suppléer.

Ma conception de la fonction

La fonction demande un engagement fort de Mme Myriam DORIAT-DUBAN :

- dans une fonction exigeante (disponibilité en temps et aux autres)
- en lien avec :
 - les différentes instances (conseils, Directoire, commissions d'avancement sur l'ensemble des statuts des personnels)
 - et de nombreux acteurs (directeurs de composante de formation et de recherche, directions opérationnelles dont DRH, agents de tous les statuts)
- dont l'exercice sera facilité par une expérience acquise dans la durée et sur des fonctions différentes



au service de l'Université de Lorraine, de ses partenaires et de l'ensemble de ses agents et de ses étudiant(e)

La Présidence précise aux Administrateurs que l'Établissement a besoin de la suppléance pour ne pas passer par une Administration Provisoire en cas d'empêchement du ou de la Président(e).

Mme Catherine RABAN veut savoir si les violences sexistes et sexuelles font partie des RPS ou si elles sont considérées à part et traitées à part entière quant à la prévention et les moyens mis en œuvre pour lutter contre elles.

Pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN, elles font partie des RPS qui comprennent tout ce qui peut mettre en mal être au travail. Elles sont une forme extrême qui appelle d'autres mesures d'intervention qu'une simple souffrance au travail car elles représentent un élément aggravant. Derrière, en cas de faits avérés, il y a des sanctions possibles, répond Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Olivier GARET remarque que la présentation parlait avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme des aspects RH. Par contre, la partie sur le Conseil d'Administration a été plus rapide. Lorsqu'il regarde l'étendue des fonctions qui seront attribuées à ce portefeuille, M. Olivier GARET se dit assez inquiet sur :

- ⇒ la capacité à résister de la VP compte-tenu de toutes ces responsabilités, s'agissant de quelqu'un qui, de surcroît, doit avoir un rôle de soutien auprès de la Présidente ;
- ⇒ la quantité de travail que représente le cumul de ces fonctions.

La réponse de Mme Myriam DORIAT-DUBAN est qu'elle peut actuellement plus parler de la partie RH que de la partie CA car elle connaît déjà très bien la partie RH alors qu'elle va seulement découvrir la partie CA.

La Présidente intervient pour dire qu'il est facile de parler d'objets qu'on connaît et beaucoup plus compliqué de parler des objets dont on va prendre véritablement et concrètement connaissance ; c'est normal que la présentation de Mme Myriam DORIAT-DUBAN soit orientée sur les éléments qu'elle maîtrise le mieux.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN dit qu'elle sera assistée d'un(e) chargé(e) de mission à qui elle confiera un certain nombre de dossiers qui tournent bien mais qui prennent du temps. Cette personne qui viendra en appui pourra la décharger d'une partie du travail. À propos de la partie RH, beaucoup de dossiers sont cycliques. Le fait d'avoir acquis des connaissances en RH au CA Restreint pendant 2 ans l'aide aussi à gagner du temps. Mme Myriam DORIAT-DUBAN se dit sereine même si elle sait que la tâche sera importante.

La présentation de l'équipe politique faite précédemment par la Présidente n'est pas immuable ; elle est susceptible d'évoluer selon le fonctionnement concret de l'équipe car cette configuration n'a jamais été expérimentée auparavant. La

Présidente ajoute qu'elle n'hésitera pas à modifier la composition de l'équipe politique si on se rend compte que, par exemple, des aspects relatifs à la qualité de vie au travail ou aux conditions de travail ne sont pas suffisamment traités car on n'a pas suffisamment d'énergie pour les traiter.

Les Vice-présidents et les Vice-présidentes pourront quitter l'équipe politique s'ils ou elles le souhaitent et des portefeuilles pourront être réorganisés au moment où le travail se déploiera. La Présidente annonce qu'elle agira dans ce sens si nécessaire.

M. Éric GNAEDINGER tient à saluer le travail que Mme Myriam DORIAT-DUBAN a réalisé dans sa fonction jusqu'à présent. Il reconnaît son engagement et sa générosité. Cependant, M. Éric GNAEDINGER rejette le questionnement de ses collègues sur le recouvrement des fonctions et sur la capacité dont il faudra faire preuve – même s'il a confiance dans les capacités que Mme Myriam DORIAT-DUBAN a démontrées.

Pour M. Éric GNAEDINGER, il est évident que dans tous les éléments présentés, se retrouve l'impact de la crise sanitaire qui a duré 2 ans et qui n'est pas forcément finie alors que la tendance partout et à tous les niveaux est de vouloir repartir comme avant.

M. Éric GNAEDINGER fait le constat qu'au niveau RH, dans d'autres établissements, dans d'autres composantes, il y a une certaine lassitude voire saturation des personnels qui l'inquiètent en termes de RPS ou en termes de prévention de burn-out du fait d'une fragilité accentuée par la crise. Il remercie la précédente présidence pour le travail de soutien qui a été fait et pour l'aide apportée aux agents (notamment la Direction du Numérique).

Selon la formule employée par M. Éric GNAEDINGER, on n'a pas vraiment télétravaillé mais on a travaillé dans l'urgence à distance ; c'est pourquoi il va falloir inventer d'autres façons de travailler, de s'organiser et adapter le management au télétravail. Il suggère de réaliser un bilan de la crise.

La crise sanitaire a accru pour certaines personnes des difficultés qui existaient déjà ; souvent, les situations se sont dégradées. Des situations de mal-être sont apparues auxquelles l'Établissement doit répondre. En parallèle, la LPR bouleverse tout le monde, tous les statuts avec une mise en place dans une urgence extrême – ce qui a encore plus pressurisé les agents – sachant que certaines mesures sont sources de frustration. De nouveaux modes de recrutement sont aussi imposés, souligne Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

En ce qui concerne le télétravail, il est à la fois une chance pour ceux qui peuvent en bénéficier et une inégalité pour ceux qui ne peuvent pas.

Au niveau de la DRH, on avait imposé une formation en N+1 avant d'accepter le télétravail ; c'est incroyable de constater combien il faut insister auprès des collègues pour qu'ils se forment ; il est aussi compliqué d'amener les Enseignants-Chercheurs à se former lorsqu'ils prennent des responsabilités de management. Il est urgent d'accomplir un travail collectif pour que les enseignants et enseignants-chercheurs suivent des formations afin qu'ils soient en mesure d'évaluer les collègues BIATSS et de mener leur entretien professionnel en connaissance de cause. Mme Myriam DORIAT-DUBAN prend l'exemple de la formation ciblée sur le harcèlement moral et le harcèlement sexuel, à laquelle ont été conviées 150 personnes de l'Université de Lorraine : seules 33 se sont inscrites sur les 150 potentielles (22 %).

Mme Myriam DORIAT-DUBAN affirme que tous doivent être convaincus que la culture de la formation doit s'appliquer à tous.

En tant qu'Ingénieur de Recherche contractuel, M. Jean-Luc METZGER a subi au cours de son parcours des situations de harcèlement et a constaté que, souvent, il y a une relation inévitable de supériorité d'un Professeur (PR) vis-à-vis d'un Maître de Conférences (MCF) et d'un MCF vis-à-vis d'un personnel BIATSS – surtout de catégorie C. Il faut de la bienveillance et du respect de la personne pour sortir de ce schéma. Vu de l'extérieur, le travail de l'autre est toujours facile ; mais, dès qu'on commence à s'intéresser au métier de l'autre, on se rend compte de la complexité de la difficulté, et ce, quelle que soit la catégorie ou le grade. Pour M. Jean-Luc METZGER, il incombe en premier lieu aux personnes "d'en haut", c'est-à-dire en responsabilité, de faire passer le message. C'est pourquoi, il a été révolté d'entendre, en CT, qu'il n'existe pas de moyen d'obliger un Enseignant-Chercheur à suivre une formation.

Il serait intéressant de regarder en détail le profil des inscrits à cette formation, commence M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD, puis, il exprime de nouveau son inquiétude de la superposition de ces 2 portefeuilles (CA + RH). À qui faudra-t-il s'adresser dans le cadre d'une discussion bilatérale avec les syndicats, d'autant que la VPRH a accès à des informations spécifiques sur les individus ?

Mme Myriam DORIAT-DUBAN répond que, dans le cadre des discussions bilatérales avec les organisations syndicales, elle participé à la première réunion après sa nomination. Elle a trouvé intéressant d'avoir ces échanges et a demandé à toutes les organisations syndicales si elles souhaitaient que Mme Myriam DORIAT-DUBAN continue d'être présente – notamment pour ne pas empêcher certaines discussions sur certains sujets avec le DRH. Toutes les organisations

syndicales ont souhaité que Mme Myriam DORIAT-DUBAN poursuive ces échanges bilatéraux. Si une organisation syndicale estime que, du fait de ces nouvelles fonctions, la présence de la VP pose un problème, Mme Myriam DORIAT-DUBAN n'imposera pas sa présence.

La Présidente a du mal à appréhender la difficulté de M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD à concevoir VP RH sur la fonction VP CA. Dans l'association nationale des Vice-Présidents de Conseil d'Administration et dans environ la moitié des établissements, les VP RH sont VP du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente, la fonction de VP CA n'est animée que si elle est portée en même temps qu'un axe prioritaire du travail de l'Établissement ; sur le mandat précédent, c'était la stratégie et les moyens, sur le mandat qui vient, c'est les RH. Cela donne du sens et du cœur à l'action politique portée par la présidence.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN ne sera pas membre des sections disciplinaires afin de construire une étanchéité entre la partie « judiciaire » et la partie exécutive.

Cela posé, s'il s'avère que l'Établissement n'arrive pas à opérer de manière suffisamment efficace sur des sujets tels que les conditions de travail ou la qualité de vie au travail, il sera possible de rediscuter la configuration de la fonction, termine la Présidente.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la candidature proposée par la Présidente et élisent, à la majorité absolue des membres présents et représentés au 1^{er} tour du scrutin uninominal, Mme Myriam DORIAT-DUBAN comme première Vice-présidente de l'Université de Lorraine, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la politique des ressources humaines, des conditions de travail et du dialogue social.

Résultat du vote : (vote secret)

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de BULLETINS OUI	17
Nombre de BULLETINS NON	0
Nombre de BULLETINS BLANCS	11

4. ÉLECTION de VICE-PRÉSIDENTS FONCTIONNELS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

Fondement réglementaire :

- Il de l'article 5 du décret du 22 septembre 2011 modifié : « Le président est assisté (...) d'autres vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions » ;
- Section 2 du titre I du règlement intérieur de l'université en vigueur : « Le Président de l'Université peut proposer au Conseil d'Administration la désignation de Vice-Présidents fonctionnels auxquels sont confiées des missions spécifiques. Après présentation de la mission confiée au Vice-Président fonctionnel, le Président soumet au vote la désignation de ce Vice-Président. » ;

Majorité requise pour que l'élection soit acquise : majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour de scrutin, la majorité relative pour le suivant ;

Candidats proposés par la présidente sous la forme d'une liste : le conseil est saisi de la liste des missions et des candidats ci-avant, laquelle découle du point 2 de l'ordre du jour.

La mise aux voix d'une liste constituant un ensemble permet par ailleurs de faciliter les opérations de vote.

La Présidente présente les 8 Vice-présidents proposés et remercie ses collègues d'accepter ces fonctions. Elle propose un vote à l'urne sur la liste globale des VP fonctionnels proposés, ce qui souligne la cohérence de la construction de l'équipe politique.

- **Vice-présidence en charge du pilotage, des finances et du Sénat Académique**

Camille DIOU, Maître de conférences en électronique, LCOMS – UFR SciFA, Metz

Élu du Conseil d'Administration depuis 2015

- **Vice-présidence en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle**

Stéphane LEYMARIE, Maître de conférences en sciences de gestion, CEREFIGE – IAE, Metz

Élu du Conseil d'Administration de 2012 à 2017 qui a une expérience des négociations au niveau national et une très bonne connaissance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour la Présidente, la candidature de M. Stéphane LEYMARIE présente l'avantage d'une prise de recul par rapport à la situation lorraine et la capacité d'avoir une vision globale sur les universités en France.

- **Vice-présidence en charge de la stratégie internationale et européenne**

Karl TOMBRE, Professeur en informatique, LORIA – Ecole des Mines, Nancy

M. Karl TOMBRE dispose d'une forte expérience en politique internationale, nécessaire à ce moment charnière où notamment la politique européenne évolue en la matière. La présence de M. Karl TOMBRE au sein de l'équipe politique sera précieuse, dit la Présidente

- **Vice-présidence Transition écologique**

Guillain MAUVIEL, Professeur en génie des procédés, LRGP – ENSIC, Nancy

M. Guillain MAUVIEL est actuellement référent RSE pour l'ENSIC, c'est-à-dire pour le Campus Grandville situé au centre-ville de Nancy

- **Vice-présidence Egalité-Diversité-Inclusion**

Pascal TISSERANT, Maître de conférences en psychologie sociale, PERSEUS – UFR SHS, Metz

M. Pascal TISSERANT a porté cette question dans des circonstances difficiles au cours des dernières années, précise la Présidente qui le remercie d'avoir accepté de poursuivre l'effort

- **Vice-présidence en charge des partenariats**

Jérôme STERPENICH, Professeur en géosciences, Georessources – FST, Nancy

M. Jérôme STERPENICH est actuellement directeur de l'Institut Carnot Énergie et Environnement en Lorraine (ICÉEL)

- **Vice-présidence en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique**

Christophe de NANTOIS, Maître de conférences en droit public, IRENEE – UFR DEA, Metz

M. Christophe de NANTOIS est actuellement en charge d'un dossier difficile concernant les travaux sur l'île du Saulcy à Metz et a prouvé sa capacité à gérer avec délicatesse des dossiers très complexes

- **Vice-présidence en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement**

Marion MARTINY, Professeur en mécanique, LEM3 – UFR MIM, Metz

Mme Marion MARTINY recèle d'innombrables qualités pour cette fonction, notamment parce qu'elle est dotée d'une triple vision : la vision du côté recherche (laboratoire LEM3), la vision du côté formation avec la direction-adjointe de l'UFR MIM et la vision du côté partenariats puisque Mme Marion MARTINY est engagée dans une chaire partenariale et investie dans les activités partenariales

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la liste des 8 Vice-présidents et des portefeuilles proposés par la Présidente et élisent à la majorité absolue des membres présents et représentés au premier tour de scrutin :

- ◆ **M. Camille DIOU**, Vice-président en charge du pilotage, des finances et du Sénat Académique
- ◆ **M. Stéphane LEYMARIE**, Vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle
- ◆ **M. Karl TOMBRE**, Vice-président en charge de la stratégie internationale et européenne
- ◆ **M. Guillain MAUVIEL**, Vice-président Transition écologique
- ◆ **M. Pascal TISSERANT**, Vice-président Égalité-Diversité-Inclusion
- ◆ **M. Jérôme STERPENICH**, Vice-président en charge des partenariats
- ◆ **M. Christophe De NANTOIS**, Vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique
- ◆ **Mme Marion MARTINY**, Vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'Établissement

Résultat du vote : **(vote secret)**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de BULLETINS OUI	18
Nombre de BULLETINS NON	0
Nombre de BULLETINS BLANCS	10

5. ÉLECTION des MEMBRES de la SECTION DISCIPLINAIRE du CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPÉTENTE à l'ÉGARD des USAGERS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Rappel :

*Mme Laurence DENOOZ (collège 1 de la SDU), est membre d'office de la section disciplinaire ;
Obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes par collège de la section ;
Scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours ;
Seuls les représentants élus du collège concerné participent à l'élection.*

1.0) Collège 1 : 2 hommes

Suite à appel à candidature, **M. Olivier GARET** et **M. Jean-Yves JOUZEAU** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers, au titre du collège 1.

1.1) Collège 1 : 2 femmes

Quand les membres élus du Conseil d'Administration appartenant au collège 1 sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire : c'est le cas pour **Mme Laurence DENOOZ**.

Le second siège reste à pourvoir à la suite de la démission de Mme Myriam DORIAT-DUBAN. Or, du fait qu'aucun autre membre de sexe féminin ne siège au sein du collège 1 du Conseil d'Administration, il revient aux membres élus du Conseil d'Administration du collège 1 d'écrire au scrutin majoritaire à 2 tours le membre appelé à occuper ce siège parmi les personnels de sexe féminin de ce collège exerçant au sein de l'Établissement.

Suite à appel à candidature, **Mme Alexia GARDIN**, professeur des universités affectée à l'UFR-Faculté Droit, Économie, Administration, a répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers, au titre du collège 1.

M. Enzo ZUDDAS explique que cette section disciplinaire s'avère intéressante et qu'il y a un vrai travail à fournir avec les étudiants pendant les 5 années à venir, notamment dans le domaine des Violences Sexistes et Sexuelles.

Les membres élus du collège 1 du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin et à bulletin secret :

- ◆ **M. Olivier GARET**, membre du Conseil d'Administration
- ◆ **M. Jean-Yves JOUZEAU**, membre du Conseil d'Administration
- ◆ **Mme Alexia GARDIN**, professeure des universités affectée à l'UFR-Faculté Droit, Économie, Administration

en tant que Professeurs des universités ou personnels assimilés, membres du collège 1 de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers.

Résultat du vote :

Nombre de membres du collège 1 en exercice	6
Membres présents	5
Membres représentés	1
Nombre de votants	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	6
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Rappel :

Mme Caroline GAUCHER et Mme Vasilica LE FLOCH (collège 2 de la SDU) sont membres d'office de la section disciplinaire ;

Obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes par collège de la section ;

Scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;

Seuls les représentants élus du collège concerné participent à l'élection.

2.0) Collège 2 : 2 hommes

Suite à appel à candidature, **M. Maxime AMBLARD** et **M. Camille DIOU** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers, au titre du collège 2.

2.1) Collège 2 : 2 femmes

Quand les membres élus du Conseil d'Administration appartenant au collège 2 sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire : c'est le cas pour **Mme Caroline GAUCHER** et pour **Mme Vasilica LE FLOCH**.

Les membres élus du collège 2 du Conseil d'Administration élisent en leur sein à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin et à bulletin secret :

- ◆ M. Maxime AMBLARD
- ◆ M. Camille DIOU

en tant que Maîtres de Conférences ou personnels assimilés, membres du collège 2 de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers.

Résultat du vote :

Nombre de membres du collège 2 en exercice	6
Membres présents	6
Membres représentés	0
Nombre de votants	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	6
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

6. ÉLECTION des MEMBRES de la SECTION DISCIPLINAIRE du CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPÉTENTE à l'ÉGARD des ENSEIGNANTS et ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Rappel :

- Mme Laurence DENOOZ (collège 1 de la SDE) est membre d'office de la section disciplinaire ;
- Obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes par collège de la section ;
- Scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;
- Seuls les représentants élus du collège concerné participent à l'élection.

Aa) Collège 1 : 2 hommes

Suite à appel à candidature, M. Olivier GARET et M. Christophe SCHMITT ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants et Enseignants-Chercheurs, au titre du collège 1.

Ab) Collège 1 : 2 femmes

Quand les membres élus du Conseil d'Administration appartenant au collège 1 sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire : c'est le cas pour Mme Laurence DENOOZ.

Le second siège reste à pourvoir suite à la démission de Mme Myriam DORIAT-DUBAN. Or, du fait qu'aucun autre membre de sexe féminin ne siège au sein du collège A du Conseil d'Administration, il revient aux membres élus du Conseil d'Administration du collège 1 d'élire au scrutin majoritaire à 2 tours le membre appelé à occuper ce siège parmi les personnels de sexe féminin de ce collège exerçant au sein de l'Établissement.

Suite à appel à candidature, Mme Clotilde BOULANGER, professeur des universités affectée à l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées (SCIFA), a répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants, au titre du collège 1.

Les membres élus du collège 1 du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin et à bulletin secret :

- ◆ M. Olivier GARET, membre du Conseil d'Administration
- ◆ M. Christophe SCHMITT, membre du Conseil d'Administration
- ◆ Mme Clotilde BOULANGER, professeur des universités affectée à l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées (SCIFA),

en tant que Professeurs des universités ou personnels assimilés, membres du collège 1 de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants.

Résultat du vote :

Nombre de membres du collège 1 en exercice	6
Membres présents	5
Membres représentés	1
Nombre de votants	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	6
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Rappel :

- *Mme Caroline GAUCHER et Mme Vasilica LE FLOCH (collège 2 de la SDE) sont membres d'office de la section disciplinaire ;*
- *Obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes par collège de la section ;*
- *Scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;*
- *Seuls les représentants élus du collège concerné participent à l'élection.*

Ba) Collège 2 : 2 hommes

Suite à appel à candidature, **M. Maxime AMBLARD** et **M. Stéphane LEYMARIE** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants et Enseignants-Chercheurs, au titre du collège 2.

Bb) Collège 2 : 2 femmes

Quand les membres élus du Conseil d'Administration appartenant au collège B sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire : c'est le cas pour **Mme Caroline GAUCHER** et pour **Mme Vasilica LE FLOCH**.

Les membres élus du collège 2 du Conseil d'Administration élisent en leur sein à l'unanimité :

- ♦ **M. Maxime AMBLARD**
- ♦ **M. Stéphane LEYMARIE**

en tant que Maîtres de Conférences ou personnels assimilés, membres du collège 2 de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants.

Résultat du vote :

Nombre de membres du collège 2 en exercice	6
Membres présents	6
Membres représentés	0
Nombre de votants	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	6
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

L'assemblée salue les personnes s'étant portées candidates par des applaudissements en guise de remerciement.

- Ca) Collège 3 PRAG : 1 homme, 1 femme
Cb) Autres représentants - PRCE : 1 homme, 1 femme

Cc) Autres représentants - enseignants du 1^{er} degré : 1 homme, 1 femme

Compte-tenu d'un manque de candidats, la Présidente suggère de reporter cette élection au Conseil d'Administration du 11 juillet prochain.

► REPORTÉ

**6bis. DÉSIGNATION des REPRÉSENTANTS du CONSEIL au BUREAU du CONSEIL
d'ADMINISTRATION de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Il s'agit de compléter la composition nominative du Bureau du Conseil d'Administration.

Tous les représentants des personnels BIATSS du Conseil sont membres d'office : Mme RABAN Catherine, MM. METZGER Jean-Luc, GREENWOOD James, DUSSOUBS Bernard (soit 1 représentant par liste en présence).

Candidatures reçues :

• Collège A :

- 1 représentant de la liste « Avec Hélène Boulanger, pour une Université de Lorraine Solidaire, Ambitieuse et Responsable soutenue par SGEN-CFDT » : **M. Jean-Yves JOUZEAU**
- 1 représentant de la liste « ESPOIR- Enseignement supérieur public ouvert, inclusif et rassembleur soutenue par CGT FERC Sup, SNESUP, SNASUB, SNCS, SUD-Education » : **M. Olivier GARET**
- 1 représentant de la liste « Confiance 2022 portée par Christophe Schmitt, candidat à la Présidence de l'université » : **M. Christophe SCHMITT**
- 1 représentant de la liste « UL-Ensemble avec Jean-Marc MARTRETTE » : **M. Jean-Marc MARTRETTE**

• Collège B :

- 1 représentant de la liste « Avec Hélène Boulanger, pour une Université de Lorraine Solidaire, Ambitieuse et Responsable soutenue par SGEN-CFDT » : **M. Camille DIOU**
- 1 représentant de la liste « ESPOIR- Enseignement supérieur public ouvert, inclusif et rassembleur soutenue par CGT FERC Sup, SNESUP, SNASUB, SNCS, SUD-Education » : **M. Maxime AMBLARD**
- 1 représentant de la liste « Confiance 2022 portée par Christophe Schmitt, candidat à la Présidence de l'université » : **M. Éric GNAEDINGER**
- 1 représentant de la liste « UL-Ensemble avec Jean-Marc MARTRETTE » : **Mme Vasilica LE FLOCH**

• Personnalités extérieures :

- néant
- néant

M. Hocine CHABIRA explique qu'il ne peut pas se présenter en tant que personnalité extérieure car, en septembre prochain, il ne fera plus partie du Conseil d'Administration puisqu'il devient enseignant-associé (donc employé) de l'Université de Lorraine.

La Présidente souhaite procéder à la désignation des représentants des personnalités extérieures lors d'un prochain Conseil, lorsque davantage de membres de ce collège seront présents à la séance. La Présidente propose d'adopter cette composition du Bureau du Conseil d'Administration à main levée, ce que les Administrateurs acceptent.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la composition nominative du Bureau du Conseil d'Administration proposée par la Présidente et **élisent à l'unanimité** :

- ▷ MM. Olivier GARET, Jean-Marc MARTRETTE, Jean-Yves JOUZEAU et Christophe SCHMITT comme représentants des listes du collège A au Bureau du Conseil d'Administration ;
- ▷ Mme Vasilica LE FLOCH, MM. Maxime AMBLARD, Camille DIOU et Éric GNAEDINGER comme représentants des listes du collège B au Bureau du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	28
Nombre de VOIX NON	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

7. CONVENTION de CESSION de MATÉRIEL INFORMATIQUE à la MAIRIE de LANEUVEVILLE -DEVANT-NANCY

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

M. Frédéric DRUE indique qu'il s'agit d'un point de formalisme qui concerne la cession gratuite d'immobilisation de matériel informatique à la mairie de Laneuveville-devant-Nancy.

Le Conseil d'Administration, en septembre 2020, s'était déjà prononcé sur la cession gratuite de biens informatiques à certains types d'organismes (associations de parents d'élèves, organismes assurant des missions d'enseignement et de recherche scientifique, personnels de l'Établissement).

Un changement a eu lieu à l'issue du vote du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine au niveau du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ; le nouvel article du CG3P a ajouté un alinéa qui autorise les cessions gratuites à des collectivités territoriales, à leur(s) groupement(s) et à leur(s) établissement(s) public(s). L'idée consiste à étendre le champ précédemment voté en septembre 2020 à ces nouveaux organismes.

Le formalisme obligatoire demande qu'il y ait une convention de cession établie au cas par cas, car l'Agent Comptable doit tenir compte de ces sorties dans le patrimoine de l'Établissement afin que les Commissaires aux Comptes sachent que ces biens (le plus souvent de valeur comptable nulle) puissent être cédés à telle ou telle structure.

La Présidente signale que cette opération traduit la volonté de l'Établissement d'assurer une seconde vie à ces matériels, notamment informatiques. Une fois reconditionnés pour cession aux étudiants, aux personnels, à des associations et maintenant à des collectivités.

M. Olivier GARET est un peu étonné que ce genre d'opérations ne soient pas si courantes qu'elles ne soient pas comprises dans la délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine, votée lors du premier Conseil.

Mme Frédérique HINSBERGER explique que le Conseil d'Administration ne peut pas déléguer au Président de l'Université de Lorraine ce qui concerne l'aliénation de biens propres à l'Établissement. Une délibération du Conseil d'Administration autorise l'Établissement à procéder à la cession à certains bénéficiaires ; autorisation ne vaut pas délégation.

M. Christophe SCHMITT demande s'il existe un projet en commun avec cette mairie, si une relation existait déjà avec elle et si des opérations avec d'autres mairies sont envisagées.

M. Enzo ZUDDAS explique que, pendant la crise sanitaire, l'Université de Lorraine a fourni à Fédélor beaucoup d'ordinateurs pour que cette association les distribue à des étudiants. Ces ordinateurs étaient des ordinateurs fixes ; c'est pourquoi, lorsque des ordinateurs portables sont apparus dans le cadre de ce dispositif, les étudiants ont délaissé les ordinateurs fixes.

Fédélor a demandé aux étudiants de rendre les ordinateurs fixes au service informatique qui a trouvé des écoles comme destinataires de ces matériels. Il semble à M. Enzo ZUDDAS que cette mairie a des écoles qui ont bénéficié de ce don.

La convention de cession gratuite de matériel informatique à la mairie de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	28
Nombre de VOIX NON	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 12h30.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine